



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 25 janvier 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 28

N° DEL-2023- 10

SEANCE DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2023

Nature de l'acte :  
Enseignement

**Présents :** Mme BENIER, Maire.

**OBJET :**  
Modification du règlement  
intérieur des services  
péri/extrascolaires à  
compter du 1<sup>er</sup> Mars 2023

M. LABRANCHE, Mme JONES, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. REGARD-TOURNIER, Mme LEON, M. LAVOUE, Mme PIETRZYK, M. CARRY, Adjoint ;

M. DESSAGNE, M. GUIOTON, M. ROMAND-MONNIER, Mme BECHTIGER, Mme LESQUERRE, Mme DUBURCQ, Mme LAROUX, M. DE VARREUX, M. MILLET, M. THOMAS, M. BURLET, Mme DUMOLLARD, M. DE MARTEL, Mme VELASQUEZ, M. WATELET, Conseillers Municipaux.

**Excusés :**

Mme DOUAI, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Mme LAROUX.

M. JOURDA, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Mme JONES.

Mme BONIFACIO, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Mme DUMOLLARD.

Mme BEN YOUSSEF-TAKATART, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à M. WATELET.

Pour ampliation  
Pour le Maire  
et par délégation

**Absent :**

M. ORSET, Conseiller Municipal.

**Secrétaire de séance :**

Mme BECHTIGER.

\*\*\*\*\*

EXPOSE

Accusé de réception en préfecture  
001-210104196-20230201-DEL-2023-10-DE  
Date de télétransmission : 03/02/2023  
Date de réception préfecture : 03/02/2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération municipale du 4 mai 2022 approuvant le règlement intérieur du restaurant scolaire et l'accueil municipal de loisirs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022,

Vu l'avis favorable de la commission scolaire du 15 décembre 2022,

Madame le Maire informe l'assemblée de la nécessité de modifier le règlement intérieur des services péri/extrascolaires, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023.

Madame le Maire informe l'assemblée que les modifications portent sur les points suivants :

- Changement des termes « direction départementale de la cohésion sociale » pour « Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) »,
- Article 12 :
  - o Les inscriptions : Changement du délai de réservation en période de vacances, les réservations devront être effectuées au plus tard le mercredi précédent la semaine de vacance suivante. Cette modification vise à anticiper au mieux les commandes de repas, les réservations d'activités et les effectifs d'encadrement.
- Article 18 : Mise à jour des modalités de paiement des factures,

Madame le Maire demande à l'assemblée d'accepter lesdites modifications et d'approuver le projet de règlement intérieur des services péri/extrascolaires, applicable au 1<sup>er</sup> mars 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU SA PRESIDENTE,

APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE,

APPROUVE le nouveau règlement intérieur des services péri/extrascolaires annexé à la présente délibération,

AUTORISE l'application du nouveau règlement intérieur des services péri/extrascolaires, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023.

FAIT A THOIRY,  
LE 1<sup>er</sup> FEVRIER 2023

LE MAIRE,  
Muriel BÉNIER



Certifiée exécutoire le 03/02/2023  
Après dépôt en préfecture de Bourg-En-Bresse  
Et publication ou notification le 03/02/2023

Accusé de réception en préfecture  
001-210104196-20230201-DEL-2023-10-DE  
Date de télétransmission : 03/02/2023  
Date de réception préfecture : 03/02/2023